EMC 2de **DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉ**

Introduction au thème et aux méthodes de l'EMC : L'ÉTAT DE DROIT, GARANT DES DROITS & DES LIBERTÉS

Document & barèmes en ligne @ http://www.evoltairehg.fr/vf/2de.html

1 L'État de droit respecte les droits humains

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Les représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits inaliénables, naturels et sacrés de l'Homme, […]. En conséquence, l''Assemblée nationale reconnaît […] les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Article 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. […]

Article 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leur Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit quelle punisse. […].

Article 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis […]

Article 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. […]

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

2 La séparation des pouvoirs garantit l'État de droit

LES TROIS POUVOIRS DE L'ETAT		
Pouvoir législatif	**Pouvoir exécutif**	**Pouvoir judiciaire**
Etudie, discute, modifie et vote les lois et le budget. ---------- Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif	Détermine les politiques qui guident l'action de l'Etat ---------- Administre l'Etat en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif ---------- Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi
Parlement	**Gouvernement**	**Tribunaux**

En France, le législatif contrôle l'exécutif mais le président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale et provoquer de nouvelles élections législatives ; le pouvoir judiciaire est indépendant dans ses décisions mais les juges du parquets (procureurs) sont nommés par l'exécutif : ils représentent l'État dans les tribunaux.

PARTIE 1 Étude de cas : une vue d'ensemble

Questionnaire

Q1 Docs 1 & 2. Quels principes constituent les bases de l'État de droit ? Relevez-les dans les documents et classez-les en différentes catégories auxquelles vous donnerez un nom selon les types de principes.

Q2 Doc. 3 + 1 & 2. La Mésopotamie est-elle un État de droit ? Pour justifier votre réponse avec des arguments précis, confrontez le document 3 aux documents 1 et 2, c'est-à-dire demandez-vous quels éléments du doc.3 s'opposent à quels aspects du doc1. ou 2. Pour structurer votre réponse, classez ensuite vos arguments en plusieurs catégories que vous nommerez.

Q3 Doc. 4 + 1 & 2. La France de l'Ancien Régime respecte-t-elle les principes de l'État de droit définis dans les deux premiers documents ? Confrontez les 3 documents pour relever les arguments précis puis classez-les en plusieurs thèmes que vous nommerez.

Q4 Doc. 5. Qu'est-ce qui empêche la Chine d'être un État de droit ? Quels sont les progrès accomplis ? Justifiez votre réponse en citant le document et structurez-la en 2 parties que vous nommerez.

Méthode pour rédiger une réponse claire, argumentée et structurée

Annoncer votre sujet en reprenant les termes de la question. Justifier chaque argument de votre réponse avec des **références** précises (citation ou reformulation) aux documents en précisant lequel. **Classer,** regroupez vos arguments dans différentes catégories pour structurer chaque réponse en paragraphes marqués par un alinéa.

PARTIE 2 Recherche libre : un exemple

Exemples proposés

Le Royaume-Uni de Charles III est-il un État de droit ? Les Etats-Unis de Donald Trump sont-ils un État de droit? La Russie de Vladimir Poutine est-elle un État de droit ? L'Ukraine en guerre est-elle un État de droit ? La Turquie actuelle est-elle un État de droit ? La cité antique d'Athènes est-elle un État de droit ?

Consigne

Choisissez un exemple, faites des recherches puis rédigez un texte court (≈ ½ page) argumenté (autant d'arguments que de membres dans le groupe) en listant vos sources à la fin & structuré en 2 paragraphes répondant à la problématique puis en la nuançant.

3 L'exemple de la Mésopotamie au 18e siècle avant notre ère

Article 8. Si quelqu'un a volé un bœuf, un âne, un cochon ou une barque ; si c'est à un dieu ou au palais, il remboursera jusqu'à trente fois ; si c'est à un simple particulier, il remboursera jusqu'à dix fois. Si le voleur n'a pas de quoi rendre, il sera mis à mort.

Code d'Hammourabi, roi de Babylone (1792-1750 av.JC), Paris, musée du Louvre.

4 L'exemple de la France au 18e siècle Une lettre de cachet

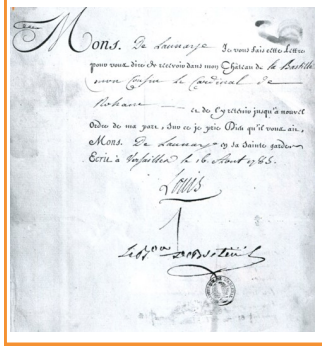

Mons[eigneur] De Launey, je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la Bastille mon cousin le Cardinal de Rohan et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part, sur ce je prie Dieu qu'il vous aie, Mons. De Launey, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 6 août 1785.

Louis Le Mquis de Breteuil

La lettre est signée de Louis XVI et du marquis de Breteuil, ministre de la Maison du Roi. Bibliothèque de l'Arsenal, Paris.

État de droit
Système institutionnel dans lequel le pouvoir est soumis au droit, donc dans lequel la puissance de l'État est limitée par la Constitution et les lois garantissant les droits des individus. La justice est garante de la pratique de cet état de

Monarchie absolue
Régime politique de l'époque moderne dans lequel le monarque concentre tous les pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

5 L'exemple de la Chine aujourd'hui

Si les droits de l'homme peuvent être un idéal à atteindre en Chine, on ne peut pas faire abstraction du contexte chinois et de sa propre tradition étatiste. Dans la Chine impériale comme dans la Chine communiste, la loi prime sur toute autre valeur mais elle est un simple instrument du pouvoir : elle sert à gouverner le peuple pour son bien et non à sanctionner les actes des dirigeants. De plus, la suprématie de l'empereur puis du Parti communiste chinois empêche la séparation des pouvoirs. Si la double tradition chinoise est donc loin d'ignorer la loi, elle ignore la soumission de l'État au droit.

Depuis 1978, la transition économique initiée par Deng Xiaoping semble pourtant orienter la Chine vers un État de droit. L'histoire récente du droit chinois va dans ce sens : accroissement de la légitimité des gouvernants, réduction de l'arbitraire, voire même véritable frénésie législative. Personne n'a l'intention de nier le progrès que la Chine a obtenu en matière de législation ces dernières décennies par rapport à l'époque de Mao, où n'existaient que deux lois : la Constitution et celle régissant le mariage.

Mais nous ne pouvons occulter une question fondamentale : aux yeux des dirigeants du parti, les lois et la Constitution sont-elles des instruments politiques et administratifs au service de l'intérêt du parti, ou, au contraire, possèdent-elles une légitimité au-dessus de toutes les forces politiques ?

D. Bénazéraf, « Chine : un État de droit est-il possible ? », *Sciences humaines*, 15/06/2021.